

AFFAIRE N° 25

VENTE DE DEUX VEHICULES PARTICULIERS APPARTENANT A LA COMMUNE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à vendre aux enchères, au plus offrant et dernier renchérisseur, deux véhicules communaux en surnombre, actuellement inutilisés.

Les caractéristiques de ces véhicules sont les suivantes :

* Premier véhicule :

- Marque : Citroën,
- Type : DS série FE,
- Numéro d'immatriculation : 980 NW 974
- Date de mise en circulation : 30 mars 1973,
- Puissance : 13 CV,
- Kilométrage : 71 806 .

* Deuxième véhicule :

- Marque : BMW,
- Type : AB 3155 F,
- Numéro d'immatriculation : 421 VP 974,
- Date de mise en circulation : 10 avril 1987,
- Puissance : 13 CV,
- Kilométrage : 15 261.

En cas d'accord de votre part, et préalablement à la vente, un expert automobile déterminera le montant minimal de la mise à prix des enchères.

AVIS DE LA COMMISSION

La Commission FINANCES émet un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (4 abstentions).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 30 JUIN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

